

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.
6 — 45 — —
9 — 02 — —
1 — 33 — — soir,
7 — 22 — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.
8 — 20 — —
12 — 38 — —
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Dans l'Assemblée nationale (séance du 8), le ministre de la justice demande à l'Assemblée l'accélération du vote soumettant les délits de presse au jury. Actuellement, le gouvernement ne peut poursuivre les excès commis par les journaux dans un grand nombre de départements.

M. de Peyramont, interpellant le gouvernement sur les troubles de Limoges, accuse le préfet, récemment remplacé, d'avoir préparé et organisé ces troubles, d'être véritablement le complice des crimes commis, et d'avoir fait distribuer 6.000 fusils à la garde nationale de Limoges, malgré le refus d'autorisation du ministre, alléguant que la distribution était faite lorsque le refus est arrivé, tandis que cela n'était pas exact.

L'orateur demande si le gouvernement laissera impunie la conduite criminelle de cet administrateur.

M. Picard dit que le gouvernement saura faire son devoir et ne peut être accusé de faiblesse.

M. Dufaure ajoute qu'une instruction judiciaire est commencée et suit son cours; il manquerait à tous ses devoirs s'il donnait des renseignements sur l'état de cette information.

A la reprise du débat sur les lois des élections municipales, M. Lefèvre-Pontalis combat l'article 9 confiant au pouvoir exécutif la nomination des maires dans les villes au-dessus de 6,000 âmes. Il ne faut pas traiter les villes moins favorablement que les villages.

M. Picard déclare que la question est réservée pour les lois organiques.

Après plusieurs orateurs entendus, l'Assemblée décide, par 285 voix contre 275, que tous les maires seront nommés par les conseils municipaux.

La commission propose un nouvel amendement portant que les maires seront nommés provisoirement par décret pour toutes les villes au-dessus de 20,000 âmes et dans les chef-lieux de départements et d'arrondissements.

M. Thiers déclare qu'il fait de cette proposition une question de cabinet, que le gouvernement ne peut accepter la situation qui lui est faite. « Vous voulez l'ordre, dit-il, et vous ôtez les moyens de le maintenir. »

Il dit formellement qu'il ne pourrait conserver le pouvoir dans ces conditions.

M. Langlois supplie M. Thiers de ne pas insister, car il est indispensable.

M. Thiers insiste.

La question de cabinet ainsi posée, la Chambre a reculé, et, revenant sur sa première décision, a décidé à une forte majorité que le choix des maires appartiendrait provisoirement au chef du pouvoir exécutif, en les prenant au sein du conseil municipal.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Les violences de la Commune poursuivent leur cours. MM. Vermorel, Delescluze, qui ont revendiqué sous le despotisme impérial l'entière liberté de l'individu et de la presse, donnent aujourd'hui l'exemple de la tyrannie la plus déplorable, perdant ainsi le droit d'adresser des reproches à l'Assemblée de Versailles. Les mesures dictato-

riales du gouvernement de l'Hôtel-de-Ville ont encore produit la suspension volontaire du *Peuple Français*, de l'*Ordre* et de l'*Avenir libéral*.

Nous n'avons point à nous occuper de la nuance de ces feuilles. Mais nous devons constater qu'à Paris, sous un gouvernement éphémère qui s'est insurgé au nom des principes sacrés de la République, la liberté n'existe plus.

Toutes les mesures arbitraires et détestables que nous enregistrons depuis quelques jours détachent de l'assemblée municipale de Paris les républicains honnêtes et intelligents qui en faisaient partie.

Nous avons deux nouvelles démissions, et des plus importantes, à enregistrer.

Le *Journal officiel* de l'insurrection les annonce ainsi :

« Les citoyens Ranc et Lefèvre ont donné leurs démissions de membres de la Commune. »

Un télégramme de Londres, du 6 avril, dit que la nouvelle de la cession du Luxembourg à la Prusse est officiellement démentie.

On mande de Berlin, le 5 avril :

L'empereur Guillaume a eu aujourd'hui un long entretien avec le général de Gœben, qui était arrivé d'Amiens pour un seul jour à Berlin, afin d'y prendre des instructions.

La *Gazette de la Croix* dit que les Parisiens mettent aussi en état de défense l'enceinte du Nord de Paris, par conséquent celle qui regarde le côté opposé à Versailles. Nous apprenons, ajoute la *Gazette de la Croix*, que les troupes prussiennes qui sont dans le fort d'Aubervilliers sont prêtes à tout événement.

Le *Daily-Telegraph*, journal de Londres, dit que le premier corps de l'armée prussienne a reçu l'ordre de se tenir prêt à marcher sur Paris.

Une nouvelle d'une haute importance, si elle se vérifie, est signalée. On assure que les puissances se sont entendues pour prêter aux Parisiens menacés par l'insurrection, l'appui de leur drapeau. Quiconque se trouvera en danger pourra se réfugier dans un des consulats étrangers établis à Paris.

Les Prussiens interviendront-ils ? nous voulons toujours espérer que non.

Toujours est-il que le général Cluseret, escorté d'un fort piquet de gardes nationaux, s'est rendu hier à Grosbois, siège de l'état-major général prussien, et qu'il y a eu un long entretien avec le commandant des troupes allemandes.

Quelles communications ont été échangées dans cette entrevue ? nous l'ignorons encore : nous nous bornons à mentionner le fait qui nous est donné comme certain.

Le *Journal officiel* de Versailles publie un arrêté nommant le maréchal Mac-Mahon général en chef des troupes de Versailles, qui sont formées de l'ex-armée de réserve commandée par le général Vinoy et de l'armée active composée de trois corps commandés par les généraux de Ladmirault, de Cisse et Dubarail.

COURRIER DE VERSAILLES.

Versailles, le 8 avril 1871.

L'événement de la journée, c'est la prise, par les troupes de Versailles, de la formidable barricade que les insurgés de Paris avaient dressée en avant du pont de Neuilly, sur la rive droite de la Seine.

Il s'agissait de s'emparer de la tête de pont sur Paris, des maisons de Neuilly à droite et à gauche de la route, et d'y faire une place d'armes qui assurât le libre passage de la Seine.

C'est la division Montaudon, comprenant les brigades Besson et Péchot, qui a reçu la mission de donner l'assaut.

L'artillerie a ouvert le feu à trois heures : huit pièces de 7 étaient dirigées sur la porte Maillot, quatre pièces de 12 sur la tête de pont, rive droite, et toute l'artillerie de la division Montaudon enfilait l'avenue et la prenait aussi d'écharpe, tandis que le Mont-Valérien secondait le mouvement.

Après une canonnade d'une demi-heure, qui a fait trois brèches à la barricade, l'infanterie a marché en avant et a enlevé la barricade, ainsi que les maisons sises de l'autre côté du pont, à droite et à gauche.

De leur côté, les compagnies du génie se sont emparées des cañons des insurgés et les ont tournés immédiatement contre eux.

Le combat, sur le pont, a été terrible. Aux premiers coups, un caisson de l'artillerie des insurgés a fait explosion : le général Besson a été tué sur le coup; le général Péchot a été blessé assez grièvement, et le général Montaudon a été atteint légèrement; l'aide-de-camp du général Péchot a eu les deux jambes atteintes.

L'enlèvement de la barricade a duré douze minutes, sous un feu d'enfer. Aussi, comme l'a dit hier M. Picard à la Chambre, la journée du 7 a-t-elle coûté cher aux troupes de Versailles, et c'est un succès douloureux à enregistrer.

Quoiqu'il en soit, la prise de la barricade de Neuilly ouvre au gouvernement la route de Paris.

On travaille activement à armer la redoute qui va commander ce passage de la Seine.

Quant aux insurgés, ils gardent maintenant la tête du pont d'Asnières, seul passage qui leur reste encore.

On écrit de Versailles, le 10 avril, midi :

Hier, le Mont-Valérien et les batteries établies à Courbevoie et à Neuilly ont échangé une canonnade avec la porte Maillot. Le combat a été sans grande importance du côté d'Asnières.

Hier, toute la journée, les forts de Vanves et d'Issy ont canonné le plateau de Châtillon.

Les insurgés ont tenté une attaque qui a été repoussée énergiquement par les troupes. Ils ont renouvelé leur attaque à 10 heures du soir : elle a été également repoussée. Il n'y a donc encore rien de saillant.

Aujourd'hui, les insurgés ont arrêté les conseillers municipaux de Boulogne. Le maire est parvenu à s'échapper.

Aujourd'hui, enterrement solennel des généraux tués au pont de Neuilly. Un détachement des troupes, les autorités, des députés, une foule énorme y assistaient.

Le *Journal officiel* publie un article protestant de nouveau contre les calomnies dirigées contre l'Assemblée, accusée chaque jour de trahir la République, d'arborer le drapeau blanc et de vouloir proclamer un roi.

L'*Officiel* constate, au contraire, que l'Assemblée a écarté toutes les délibérations pouvant donner lieu à des discussions passionnées, et accepté la République comme un fait, se réservant de lui faire subir l'épreuve du droit, et reconnaissant que la meilleure politique consistait à se ranger sous la bannière qui nous divise le moins.

L'*Officiel* rappelle que le chef du pouvoir exécutif a tracé nettement et fermement ce programme qui, loyalement accepté, sera tenu.

« L'Assemblée, dit-il, comprend que rien ne serait plus fatal au pays que les compétitions personnelles du pouvoir. Elle repousse avec horreur une restauration bonapartiste, convaincue que les autres prétentions seraient le signal de la discorde; elle s'efforce honnêtement d'opposer aux malheurs qui nous accablent l'action collective de la nation entière, afin de surmonter l'effroyable tempête déchaînée par l'Empire, l'invasion et les séditions.

« Ruiner son autorité, dit l'*Officiel*, serait détruire la République, qui repose uniquement sur le consentement de la majorité nationale.

« Si le règne détestable de la Commune pouvait durer, la France périrait dans de honteuses convulsions. La prolongation de cette situation violente amènerait la honte, la ruine, le retour offensif de l'étranger, et la fin de la France.

« Nous avons le ferme espoir que la crise touche à son terme. »

L'*Officiel* dément enfin les bruits répandus à Paris de troubles dans la Creuse et la Nièvre.

LES DÉLÉGUÉS DU COMMERCE A VERSAILLES.

Nous lisons dans le *Gaulois* :

Le commerce et l'industrie de Paris, que l'absence de toute communication postale gêne outre mesure, ont délégué les présidents des diverses chambres syndicales et quelques-uns des commerçants les plus notables du chef-lieu du département de la Seine auprès du pouvoir exécutif, à l'effet de s'entendre avec lui sur la reprise des communications entre Paris et la France.

Ils arrivaient porteurs de cette parole du citoyen Theisz, délégué du Comité à l'administration des postes, qu'il était prêt à quitter la direction de ce service pour faciliter la reprise des correspondances avec la province.

Il a été répondu aux honorables négociants de Paris que la question soumise par eux au gouvernement présenterait un double point de vue : le point de vue purement administratif et d'exécution, et le point de vue politique.

Que, pour le premier point, il eussent à causer avec M. Rampont, directeur général des postes, seul juge de ce qui peut et doit être fait; mais que le second ne pouvait être examiné avec la rapidité désirée par les envoyés du commerce parisien.

Ces messieurs ont vu M. Rampont, lui ont soumis le but de leur visite et l'ont quitté en le priant de répondre dans le plus bref délai à leur demande.

Nous croyons savoir que M. Rampont a demandé quarante-huit heures : ce temps lui est nécessaire pour connaître les moyens d'action dont il disposerait, si le côté politique de la question est résolu dans le sens de l'affirmative par le gouvernement et l'Assemblée nationale.

Nous pensons être également en mesure de dire qu'en principe le gouvernement ne s'opposerait pas à la réunion sur un point quelconque de Paris, Passy ou Auteuil, par exemple, d'un paquet quotidien des lettres de la ville, paquet qui serait pris chaque jour par les employés des postes en ce moment à Versailles.

Toutefois, nulle décision dans ce sens n'a encore été prise au moment où nous écrivons.

Extraits du JOURNAL OFFICIEL de la Commune de Paris.

LA LIBERTÉ.

Vu le vote de la Commune du 5 avril, relatif à une enquête sur les arrestations faites par le Comité central et par la commission de sûreté, la commission exécutive invite la commission de justice à instruire immédiatement sur le nombre et la cause de ces arrestations, et à donner l'ordre de l'élargissement ou de la comparution devant un tribunal et un jury d'accusation.

La commission de justice doit d'urgence s'occuper d'une mesure qui intéresse si particulièrement l'un des grands principes de la République : la liberté.

Paris, le 7 avril 1871.

La Commission exécutive.

LES DÉSERTEURS.

Le Journal officiel de Versailles contient ce qui suit :

« Quelques hommes reconnus pour appartenir à l'armée, et saisis les armes à la main, ont été passés par les armes, suivant la rigueur de la loi militaire qui frappe les soldats combattant leur drapeau. »

Cet horrible aveu n'a pas besoin de commentaires. Chaque mot crie vengeance, justice ! Elle ne sera pas attendue. La violence de nos ennemis prouve leur faiblesse. Ils assassinent ; les républicains combattent. La République vainera !

Paris, le 7 avril 1871.

La Commission exécutive.

LES FORCES MILITAIRES FÉDÉRÉES.

On ne lira pas sans intérêt le rapport du général Cluseret à la Commune de Paris, concernant les moyens et ressources militaires dont celle-ci peut disposer. Voici ce document :

Rapport du délégué à la guerre, aux membres de la Commune de Paris.

« Citoyens,

« Depuis mon entrée en fonctions, j'ai cherché à me rendre un compte exact de la situation militaire, tant au point de vue de ce qui motive une agression que rien ne justifie, qu'à celui de ses résultats.

« Le motif paraît être, en première ligne, d'effrayer la population ; en second lieu, nous faire dépenser en pure perte nos munitions ; enfin, masquer les forts de la rive droite.

« Jusqu'à ce jour, l'espoir coupable de l'ennemi a été frustré, ses tentatives repoussées.

« La population est restée calme et digne, et si nos munitions ont été gaspillées pas des soldats trop jeunes, ils acquièrent chaque jour par la pratique du feu, le sang-froid indispensable à la guerre.

« Quant au troisième point, il dépend plus des Prussiens que de nous ; néanmoins nous veillons.

« Au point de vue de l'action, elle se résume ainsi : soldats excellents, officiers mêlés ; les uns très-bons, les autres très-mauvais ; beaucoup d'élan, assez peu de fermeté. Quand les compagnies de guerre seront formées et dégagées de l'élément sédentaire, on aura une troupe d'élite, dont l'effectif dépassera 100,000 hommes. Je ne saurais trop recommander aux gardes nationaux de porter toute leur attention sur le choix de leurs chefs.

« Actuellement, les positions respectives des deux troupes peuvent se résumer ainsi : Les Prussiens de Versailles occupent les positions de leurs compagnons d'outre-Rhin ; nous occupons les tranchées de Moulineaux, la gare de Clamart.

« En somme, notre position est celle de gens qui, forts de leurs droits, attendent patiemment qu'on vienne les attaquer, se contentant de se défendre.

« Des actes d'héroïsme sans nombre se sont accomplis. A ce sujet, je proposerai à la Commune de vouloir bien faire don au 101^e bataillon d'une mitrailleuse qu'il a enlevée aux Prussiens de Versailles, avec son caisson, et deux autres pièces d'artillerie. Que chaque bataillon tienne à honneur d'imiter le 101^e, et bientôt l'artillerie de la Commune de Paris sera des plus belles et des mieux servies.

« Je saisis cette occasion de rendre un public hommage à la justesse du tir de nos artilleurs.

« En terminant, citoyens, je pense que si nos troupes conservent leur sang-froid et ménagent leurs positions, l'armée se fatiguera avant nous. Il ne restera alors, de sa folle et criminelle tentative, que les veuves et les orphelins, le souvenir et le mépris pour une action atroce.

« Le délégué à la guerre,

« Général CLUSERET. »

Le général Cluseret, comme on le voit, ne fait pas une peinture bien brillante des forces militaires de la Commune.

Soldats trop jeunes, gaspillage des munitions, officiers incapables, éléments sédentaires bons à rien, voilà ce que contient l'armée communale. A cela près, elle est excellente ; et, quand ce poisson sera devenu grand, alors il faudra voir. Mais petit poisson aura-t-il le temps de grandir ?

C'est ce que ne se demande pas le rapporteur délégué de la Commune.

LES COMMUNARDS DEVANT LES PRUSSIENS.

Les Prussiens ne se sont pas bornés à interdire aux délégués de la Commune toute ingérence dans l'exploitation de la ligne du Nord, ils ont pris jusqu'à un certain point possession de la gare de Paris. En effet, depuis deux jours, un officier prussien habillé en bourgeois est établi dans les bureaux du chef de gare et surveille la marche régulière du service.

Cette inspection a donné lieu à un incident curieux.

A neuf heures, un individu étrangement accoutré, coiffé d'un chapeau gris à grand panache, chaussé de bottes à grands éperons dorés, et le gilet à la Robespierre ceint de l'inévitable écharpe rouge, se présenta à la gare. Ce personnage descendit d'une voiture attelée de quatre chevaux de poste couverts de grelots et queues de renards, et escortée de quatre chemises rouges qui galopaient aux portières.

A peine descendu de voiture il demanda d'un ton impératif le chef de gare.

Celui-ci se présenta.

— Citoyen, lui dit l'homme à l'écharpe, la Commune, dont je suis membre, a appris que vous favorisiez la fuite de jeunes gens compris dans le décret qui a ordonné la levée des hommes de 17 à 35 ans. Plus de 200 cents sont partis par cette ligne. La Commune, dont je suis membre, entend vous rendre responsable à l'avenir de toute évasion de ce genre.

— Monsieur, lui répondit tranquillement M. le chef de gare, la Commune, dont vous êtes membre, n'existe pas pour moi. Du reste, l'exploitation de la ligne du Nord est placée sous la surveillance des Prussiens, et c'est à eux que vous pouvez adresser vos réclamations.

— Je m'en fiche pas mal des Prussiens ! répondit l'homme au panache.

A peine avait-il prononcé ces mots que le jeune officier allemand surgit.

— Veuillez me suivre, dit-il au membre de la Commune.

— Vous suivre ? qui êtes-vous ?

— Un officier prussien qui va vous expédier à Saint-Denis.

L'homme à l'écharpe ne se le fit pas répéter, il sortit incontinent, monta dans son équipage et partit au triple galop, suivi de ses quatre écuyers.

LA RÉPUBLIQUE EN ANGLETERRE.

La République n'a pas dit son dernier mot en Angleterre ; depuis le meeting présidé par Odger, de l'Internationale, et dont avaient parlé les journaux français il y a une quinzaine de jours, les réunions se sont multipliées, à la suite desquelles

la police a procédé à des visites domiciliaires chez les taverniers dont les établissements avaient servi de clubs, et menacé ces mêmes industriels de leur enlever leur patente, si désormais ils louaient ou prêtaient encore leurs salles pour le même objet.

Parmi ces derniers se trouve l'hôte du *Lord Clyde Tavern*, dont la licence ou patente se trouvait être dans une phase de renouvellement, et qui n'a pas été renouvelée. — *The Hall of science*, salle de conférences, a été également menacée de fermeture.

A ces causes, dit le *Times* du 4, — que par parenthèse nous avons vu par miracle entre les mains d'un ami venant de Londres, — dût la persécution de la police et des Tories se continuer, tous les établissements où jusqu'ici se sont tenus les meetings républicains, se transformeraient en clubs, proprement dits, où ne seraient admis que les membres de ces clubs. La question des patentes tomberait dès lors d'elle-même, car elle n'existe que pour le débit.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Voici comment le *Mot d'Ordre* explique l'arrestation de l'archevêque de Paris :

« Il paraît certain que l'arrestation de l'archevêque Darboy, du curé de la Madeleine, ancien confesseur de l'impératrice, et de divers autres prêtres, se rattache à des tentatives de détournement des biens déclarés, comme on sait, biens nationaux.

« Notons en passant que le trésor de Notre-Dame, composé d'une collection d'objets précieux de toutes les époques, pour la plupart ornés de diamants et de pierres inestimables, vaut à lui seul plusieurs millions.

« Nous engageons fortement les membres de la Commune et le délégué civil à la préfecture de police, à s'assurer de l'intégrité de cette collection.

De son côté, le *Cri du Peuple* raconte :

« Le père Olivain, supérieur, le père Jules Coubet, économiste, ainsi que tous les professeurs, employés et domestiques du collège des Jésuites, ont été arrêtés ; ils entretenaient des intelligences secrètes avec Versailles, avec Charrette, Cathelineau et autres soutiens du pape.

« Des amas d'armes considérables, et de munitions de tout genre ont été trouvés dans leur repaire de la rue des Postes. »

— *L'Affranchi* annonce que la Commune de Paris vient de déléguer les citoyens Mégy, Dupout, Cauler de Tayac et Laudeck auprès de la Commune de Marseille pour activer dans la province le mouvement communal.

La Commune de Paris a autorisé la commission de justice à nommer provisoirement des délégués aux justices de paix.

— On a procédé au désarmement des gardes nationaux du 1^{er} arrondissement, suspects de tiédeur à l'égard de la Commune, et trop âgés pour faire partie de la nouvelle levée.

— Pierre Leroux vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie qui laisse peu d'espoir de guérison.

Pierre Leroux, depuis sa rentrée en France, vivait obscurément en famille, dans une modeste maison du boulevard Montparnasse.

— On lit dans *l'Avenir*, de Rennes :

« De nombreuses batteries d'artillerie quittent tous les jours notre ville pour Versailles. »

— Des trains de prisonniers, faits devant Paris, sont passés à Redon, allant à Auray, où les détenus seront embarqués pour Belle-Ile.

On affirme que parmi eux se trouvait le général Henry.

Les uniformes de ces personnes étaient en lambeaux.

— *L'Indépendance Belge* annonce qu'il vient de sortir des ateliers de Malines un assez grand nombre de voitures-salons et de wagons-lits exclusivement réservés aux trains express à l'usage des grandes lignes internationales. A ces trains, qui seraient éclairés par le gaz portatif, comme cela existe déjà sur la ligne de Bruxelles à Cologne, seraient joints un cabinet de toilette, un *water-closet* et une buvette-restaurant. Les voyageurs pourraient circuler d'un bout du train à l'autre.

Ces express ainsi composés circuleront à partir de la période d'été qui s'ouvre dans quelques jours de Bruxelles à Paris, Cologne, Calais et Ostende.

Les compagnies des chemins de fer français ne savent pas quel accueil empressé et profitable à leurs intérêts recevrait chez nous une amélioration semblable sur les grandes lignes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine* :

Nous apprenons que le typhus contagieux des bêtes à cornes est sur le point de disparaître dans notre département. Si ce que l'on nous rapporte est vrai, il ne se manifesterait que quelques cas isolés de contagion.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Les cours de l'Ecole polytechnique ont commencé ces jours-ci.

« Une partie des élèves est logée au Lycée, une autre dans l'hôtel du maréchal. »

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 11 avril, 10 h. 30 malin.

Chef du Pouvoir exécutif à préfets et sous-préfets.

Rien de nouveau. Le plus grand calme règne dans nos cantonnements aujourd'hui. Le maréchal Mac-Mahon, les généraux de Cissey, Ladmirault prennent possession de leurs commandements. Le général Vinoy conserve le commandement de l'armée de réserve. L'armée s'organise et augmente chaque jour davantage.

Ne croyez aucun des faux bruits qu'on répand. Le Président du conseil n'a pas songé un instant à donner sa démission, étant parfaitement d'accord avec l'Assemblée nationale et profondément voué à ses devoirs, quelque difficiles qu'ils soient.

Quant à une conspiration contre la République qui tendrait à la renverser, démentez ce bruit absurde et perfide. Il n'y a de conspiration contre la République que de la part des insurgés de Paris ; mais on prépare contre eux des moyens irrésistibles, et qu'on ne cherche à rendre tels que dans le désir et l'espérance d'épargner l'effusion du sang. Que les bons citoyens, sincères dans leurs alarmes, se rassurent : il ne surviendra pas un seul événement sans qu'on le leur fasse connaître, et il n'y en a aucun de funeste à prévoir ni à craindre. A. THIERS.

Montbéliard, 6 avril. — L'avant-garde du corps de Werder revient dans nos contrées.

Montbéliard vient d'être réoccupé par les Prussiens, ainsi que Clerval, Audincourt, Héricourt, l'Isle-sur-Doubs, etc.

Les Prussiens traitent pour fournitures de pain et de viande pendant un mois.

Bruxelles, 7 avril. — La conférence pour la conclusion de la paix a tenu hier une nouvelle séance.

M. Goulard est parti pour Versailles prendre de nouvelles instructions.

Versailles, 11 avril. — Hier la canonnade a continué entre le Mont-Valérien, Neuilly et les remparts.

A Châtillon, on a découvert de nombreuses munitions cachées par les insurgés.

Ce matin, la canonnade continue assez vive.

Les journaux disent que le général Fabrice a établi son quartier-général à Saint-Denis.

Les journaux assurent que le commandant prussien a avisé, hier, le gouvernement français que la Commune lui avait transmis sa décision d'interrompre tout le service du chemin de fer de Nord.

Toulon, 9 avril. — Quelques troubles qui ont eu lieu, ont été immédiatement réprimés.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Saumur, imprimerie de P. GODET.